

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 15 octobre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 15 octobre 2024, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Est absent, le conseiller Christian Hould.

Sont également présentes, Kim Dumais, directrice générale et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par le maire.

R 464-15-10-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté en retirant le sujet *Représentations*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 465-15-10-24

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 30 septembre 2024, tels que rédigés par le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 466-15-10-24

DÉPÔT - CERTIFICATS DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES DU 9 AU 13 SEPTEMBRE 2024 ET LE 23 SEPTEMBRE 2024

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la greffière dépose les certificats concernant les procédures d'enregistrement tenues :

- du 9 au 13 septembre 2024 relativement au règlement **SH-742** décrétant un emprunt et une dépense de 200 000 \$ pour la mise aux normes et la réfection des équipements de levage de postes de pompage d'eaux usées et sécurisation des puits humides lors de l'opération et la maintenance;
- le 23 septembre 2024 relativement à la résolution **PPCMOI 165-01-2024** - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 6 483 833 du cadastre du Québec – rang Saint-Olivier, secteur Saint-Jean-des-Piles

et en vertu de l'article 554 de la susdite loi, cette résolution et ce règlement sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

D 467-15-10-24

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2024.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

D 468-15-10-24

DÉPÔT - RAPPORT - SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 2613

Conformément à l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la directrice générale de la Ville, Kim Dumais, fait rapport au conseil d'une suspension administrative avec solde qu'elle a imposée à l'employé portant le numéro 2613 à des fins d'enquête interne.

R 469-15-10-24

FIN DU LIEN D'EMPLOI - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'employé portant le numéro 2613 est à l'emploi de la Ville depuis le 5 décembre 2022 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'une suspension administrative avec solde pour fins d'enquête administrative a été imposée à l'employé portant le numéro 2613 après que des faits le mettant en cause aient été portés à la connaissance de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a manqué de jugement et de transparence à l'égard de son employeur, manquant ainsi à ses obligations de loyauté et d'honnêteté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE l'employé occupe un poste où il est en position d'autorité et que la gravité de ses fautes porte atteinte à sa crédibilité ainsi qu'à la réputation de la Ville;

CONSIDÉRANT la rupture définitive du lien de confiance qui est essentiel au maintien du lien d'emploi;

CONSIDÉRANT le rapport verbal et les recommandations de la direction générale;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil mette fin au lien d'emploi de l'employé 2613 au Service des travaux publics en date du 15 octobre 2024.

Que la directrice du Service du capital humain, soit autorisée à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 470-15-10-24

SIGNATURE - ENTENTE - ÉQUIPE FÉMININE.CA - LES ROSES

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Équipe féminine.ca est reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine loisirs, sport et activité physique*;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme dans le cadre du *Programme de soutien aux fêtes, festivals et événements*;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Équipe féminine.ca établissant les modalités et conditions de soutien à l'organisme dans le cadre de divers événements tenus par l'organisme, et comprenant notamment une aide financière annuelle de 40 000 \$, pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 471-15-10-24

CONTRAT - AUDIT TECHNIQUE DES INFRASTRUCTURES DE LA DIVISION DE L'EAU DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PGA- EAU

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre des objectifs stratégiques dans le but d'offrir des services durables et de qualité en maximisant l'efficacité des ressources humaines et financières par l'identification des actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE la première étape consiste à connaître le portrait des actifs municipaux, soit l'inventaire, leur état ainsi que leur valeur de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE la division de l'eau du Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour la réalisation de l'audit technique des infrastructures de la division de l'eau dans le cadre de l'élaboration du PGA-Eau, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise un contrat de gré à gré pour l'audit technique des infrastructures de la division de l'eau dans le cadre de l'élaboration du PGA-Eau, pour les phases A et B, à **Tbmaestro inc.**, pour un montant de 115 000 \$, taxes en sus, suivant l'offre de services datée du 8 août 2024.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-724.

Que le Conseil autorise Pierre Moreau, chef de division - eau du Service de l'ingénierie à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 472-15-10-24

CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE GÉNÉRATRICE ET D'UN INVERSEUR À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'une génératrice et d'un inverseur à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division immeubles du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la fourniture et la livraison d'une génératrice et d'un inverseur à l'hôtel de ville, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Le Groupe Roger Faguy inc.**, au montant de 154 500 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-726.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 473-15-10-24

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS - 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public de services professionnels de vérificateurs externes pour procéder à l'audit des états financiers de la Ville et de 4 organismes faisant partie de son périmètre comptable pour les exercices financiers 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat de services professionnels de vérificateurs externes pour procéder à l'audit des états financiers de la Ville et de 4 organismes faisant partie de son périmètre comptable pour les exercices financiers 2024 à 2028, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage soit, **Mallette S.E.N.C.R.L.**, au montant de 796 850 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 474-15-10-24

CONTRAT - TRAVAUX DE BRANCHEMENT MISSION UNITAÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de branchement pour le projet Mission Unitaînés;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de travaux de branchement pour le projet Mission Unitaînés, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **9039-4701 Québec inc.**, faisant affaire sous le nom de Les Entreprises Carl Marchand, au montant de 203 980 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même l'emprunt au fonds de roulement F443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 475-15-10-24

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - SOUTIEN TECHNIQUE POUR DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le soutien technique de divers projets en 2023-2024, octroyé en 2023 et se terminant le 31 décembre 2024, par la résolution R 05-17-01-23;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une fusion simplifiée effectuée en février 2023, MESAR Bâtiments & infrastructures inc. est devenue Enerco Groupe-Conseil inc.;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat pour une période supplémentaire d'une année;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil exerce, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'option de renouvellement du contrat intervenu avec **Enerco Groupe-Conseil inc.**, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le soutien technique de divers projets, suivant les prix soumis pour l'année 2024, plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre, taxes en sus, le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 476-15-10-24

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - TRANSPORT DES BOUES LIQUIDES - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DU LAC-À-LA-PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit maintenir le système de traitement des eaux rejetées de la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche et ainsi assurer le transport des boues liquides qui en résulte;

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour le transport de ces boues a été octroyé par la résolution R 541-13-12-22 à la suite du lancement d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat pour deux périodes additionnelles d'une année chacune;

CONSIDÉRANT QU'un premier renouvellement a eu lieu par la résolution R 462-03-10-23;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil exerce l'option de renouvellement du contrat pour le transport des boues liquides de la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche, intervenu avec **EBI Envirotech inc.**, pour une période additionnelle d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, suivant les prix de 2024, plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 477-15-10-24

ADOPTION - BUDGET 2025- RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (ÉNERCYCLE)

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2025 présentées par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle);

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être approuvé par tous les membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) dont la Ville de Shawinigan fait partie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se doit de statuer sur le budget présenté par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle);

CONSIDÉRANT l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil approuve le budget établissant les revenus et les dépenses pour l'année 2025 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle).

Que le Conseil autorise le versement de la quote-part de la Ville de Shawinigan pour l'année 2025;

Que le Conseil autorise le directeur du Service des finances et trésorier à déboursier les sommes requises en temps opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 478-15-10-24

APPROBATION DU RÈGLEMENT 2024-09-67 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) a adopté le Règlement 2024-09-67 décrétant une dépense et un emprunt de 401 000 \$ pour des travaux de retrait de la balance actuelle et d'installation d'une nouvelle balance au centre de transfert de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE tout règlement d'emprunt adopté par la Régie doit être approuvé par les municipalités membres, conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, pour entrer en vigueur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil approuve le Règlement 2024-09-67 décrétant une dépense et un emprunt de 401 000 \$ pour des travaux de retrait de la balance actuelle et d'installation d'une nouvelle balance au centre de transfert de L'Islet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 479-15-10-24

ADOPTION - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la ministre des Affaires municipales relativement au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter un Rapport d'activité annuel dans le contexte de sa reddition de compte;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil adopte le Rapport d'activité 2023 du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 de la Ville de Shawinigan, le tout conformément à ce qui est prescrit à l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que ce rapport d'activité soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Internet de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 480-15-10-24

ADOPTION - RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES 2023-2024 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 3

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 3 – Signature Innovation pour le projet « Histoires et Identités – Espaces illuminés »;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit notamment que la Ville doit adopter annuellement un Rapport d'utilisation des sommes dans le contexte de sa reddition de compte;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil adopte le Rapport d'utilisation des sommes 2023-2024 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 3 de la Ville de Shawinigan, le tout conformément aux modalités de l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que ce rapport d'activité soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Internet de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 481-15-10-24

ENGAGEMENT - PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU) - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens et que la Ville de Shawinigan reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité qui sont conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE Ville a pris connaissance du Guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a d'ailleurs autorisé la conclusion d'un contrat de gré à gré pour la réalisation de l'audit technique des infrastructures de la division de l'eau dans le cadre de l'élaboration du PGA-Eau afin de mettre en œuvre rapidement la première étape qui consiste à connaître le portrait complet des actifs municipaux;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que la Ville de Shawinigan s'engage à élaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.

Que la Ville de Shawinigan s'engage à transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 482-15-10-24

ACADÉMIE DES GRANDS SHAWINIGANAIS - INTRONISATIONS

CONSIDÉRANT que l'Académie des Grands Shawiniganais est un temple de la renommée où sont intronisées des personnes qui ont marqué l'histoire locale ou qui se sont particulièrement illustrées dans leur domaine d'activité;

CONSIDÉRANT que les personnes intronisées sont regroupées sous six catégories :

- Affaires et Économie
- Culture
- Politique et service public
- Sociocommunautaire
- Science et Technologie
- Sports et Loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de toponymie et de reconnaissance civique fixant le calendrier et le fonctionnement du processus d'intronisation des Grands Shawiniganais;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil fixe au mercredi 4 décembre 2024 la prochaine cérémonie d'intronisation de l'Académie des Grands Shawiniganais;

Que les personnes intronisées à cette occasion, soit :

Politique et service public

- o Madame Lise Landry, mairesse de la Ville de Shawinigan de 1994 à 2009. Première mairesse de la ville fusionnée en 2002 et première femme à occuper cette fonction. Native de Trois-Rivières, habite Shawinigan depuis 1956.

Affaires et économie

- o Monsieur Daniel Lamarre, vice-président exécutif du conseil d'administration du Cirque du Soleil, officier de l'Ordre du Canada. Natif de Shawinigan (secteur Grand-Mère).
- o Monsieur Moïse Cadorette (posthume), fondation en 1935 de la première usine de canots et d'embarcations légères en Mauricie (Canots Cadorette). Natif de Saint-Roch-de-Mékinac, fonde son entreprise à Shawinigan (secteur Saint-Jean-des-Piles) et décède le 3 septembre 1978.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Culture

- o Madame Louise Lacoursière, romancière et biographe, médaille de chevalier de l'Ordre de la Pléiade. Native de Shawinigan (secteur Shawinigan).
- o Monsieur Léo Ayotte (posthume), peintre, œuvres exposées dans plusieurs musées et galeries d'art. Natif de Shawinigan (cœur villageois de Sainte-Flore).

Science et technologie

- o Docteur Pierre Grondin (posthume), chirurgien, effectue la première greffe cardiaque au Canada et le premier pontage coronarien, officier de l'Ordre du Canada pour services éminents. Natif de Québec, il habite Shawinigan (secteur Grand-Mère) à sa retraite et y décède le 17 janvier 2006.

Sociocommunautaire

- o Madame Florence Lawless-Lacroix, autrice de plusieurs livres, fondatrice de l'Organisation des terrains de jeux de Grand-Mère et du Club de l'âge d'or de Grand-Mère. Native de Shawinigan (secteur Grand-Mère).
- o Madame Thérèse Thiffault (posthume), une des responsables de la fondation du Regroupement pour la défense des droits des assistés sociaux du centre de la Mauricie (RDDS) de Shawinigan et membre de la Coalition régionale 04. Native de Shawinigan (secteur Shawinigan).

Sports et loisirs

- o Monsieur André Pronovost, hockeyeur professionnel, a remporté quatre Coupes Stanley consécutives avec les Canadiens de Montréal de 1957 à 1960. Il participe également à quatre Matches des étoiles de la Ligue nationale de hockey de 1957 à 1960. Natif de Shawinigan (ancienne municipalité de Baie-de-Shawinigan).
- o Monsieur Gilles Bourassa (posthume), professionnel aux clubs de golf de Shawinigan-Sud et de Grand-Mère, président du hockey mineur et fondateur des Amis du sport, membre à vie de la PGA du Québec. Natif de Shawinigan (secteur Shawinigan).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 483-15-10-24

VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à des bénéficiaires, aux fins du Programme d'adaptation de domicile (PAD), la somme totale de 110 071,70 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 484-15-10-24

ADHÉSION ET SIGNATURE - PROJET PIÉTONS UN JOUR, PIÉTONS TOUJOURS

CONSIDÉRANT QUE Piétons Québec est une organisation d'intérêt public qui vise à augmenter la pratique de la marche au Québec en raison de ses nombreux avantages et qui s'efforce à faire évoluer les lois, normes et pratiques en faveur des piétons, notamment en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT le projet *Piétons un jour, piétons toujours* vise à informer et à outiller les acteurs municipaux sur les moyens d'adapter l'aménagement de l'espace public en favorisant le vieillissement actif de leur population en facilitant la pratique de la marche;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adhère au projet pilote d'accompagnement *Piétons un jour, piétons toujours*.

Que Lynn O'Cain, cheffe innovation sociale au Bureau de la performance et de l'innovation sociale soit la personne désignée pour signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente de collaboration à intervenir et assurer l'attribution des ressources nécessaires à la réalisation de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 485-15-10-24

PROCLAMATION - JOURNÉE MONDIALE DE L'AMYLOSE

CONSIDÉRANT QUE l'amylose est un groupe de maladies qui se développe lorsqu'une protéine se replie de façon anormale, entraînant des dépôts d'amyloïde, s'accumulant dans les tissus et les organes du corps et que si elle n'est pas traitée, elle peut entraîner une défaillance d'organes et être fatale;

CONSIDÉRANT QUE l'amylose peut imiter les signes et les symptômes de situations médicales plus courantes et que la maladie peut être difficile à diagnostiquer;

CONSIDÉRANT QUE l'amylose touche plus souvent les personnes âgées ou d'âge moyen, mais peut aussi affecter des personnes plus jeunes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE certains des signes et symptômes de l'amylose peuvent inclure l'essoufflement, la perte de poids, la fatigue, des œdèmes des chevilles et des jambes, l'engourdissement des mains et des pieds, l'urine mousseuse, le syndrome du canal carpien, les ecchymoses autour des yeux et une langue épaissie;

CONSIDÉRANT QUE le diagnostic précoce peut mener à de meilleurs résultats pour les patients et leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à tous les types d'amyloses, y compris les formes héréditaires et non héréditaires de la maladie, peut contribuer à l'édification de communautés plus saines partout au Canada;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil proclame le 26 octobre comme étant la « Journée mondiale de l'amylose ».

Que le Conseil autorise l'illumination de l'hôtel de ville en orange lors de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 486-15-10-24

PROCLAMATION - SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

CONSIDÉRANT QUE La Semaine nationale de l'action communautaire autonome (#SNACA) se tient chaque année dans la semaine entourant la Journée nationale de l'action communautaire autonome du 23 octobre;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de valoriser le travail des 4 500 organismes d'action communautaire autonome et de rendre hommage aux 54 000 travailleuses et travailleurs ainsi qu'aux 425 000 militantes, militants et bénévoles qui s'activent quotidiennement en son sein;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de cette Semaine, plusieurs organismes de partout au Québec, soulignent, à leur manière, leur fierté d'appartenir à un mouvement qui contribue à bâtir le filet social québécois;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil proclame la semaine du 21 au 25 octobre 2024 comme étant la « Semaine nationale de l'action communautaire autonome (SNACA) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 12 novembre 2024 à 19 heures. Une séance extraordinaire aura lieu le lundi 28 octobre 2024, à compter de 17 h, afin notamment de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

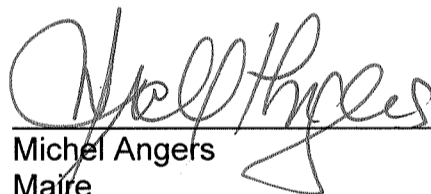
PÉRIODE DE QUESTIONS


Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 42.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière